

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0607<sup>e</sup>** séance  
tenue le **15 avril 2019 à 14 heures**  
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalonde ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Shahrokh Esfandiari, M. Raphaël Fischler, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois ; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu ; l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de musique : M. Jean-Marc Charron ; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Jean Barbeau, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Francis Beaudry, M. Jacques Bélaïr, M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Isabelle Brault, M. François Courchesne, Mme Diana Dimitrova, M. Arnaud Duhoux, Mme Caroline Faucher, Mme Nathalie Fernando, M. Dominic Forest, M. Yan Kestens, M. Daniel Lamontagne, M. Jonathan Ledoux, M. Paul Lespérance, M. Jun Li, M. Francisco A. Loiola, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, Mme Tiiu Poldma, Mme Sophie René de Cotret, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, Mme Françoise Guay, M. François Le Borgne, Mme Lise Marien, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova, Mme Gyslaine Samson Saulnier ; les représentants des étudiants : M. Matis Allali, Mme Marie-Jeanne Bernier, Mme Asma Bouikni, M. Martin St-Pierre, M. Denis Sylvain ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : Mme Amélie Glaude, M. Jean-Martin Riopel ; les représentants des cadres et professionnels : Mme France Filion, M. Guillaume Paré, Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : Mme Kate Bazinet, Mme Caroline Blier-Langdeau, M. Alain Charbonneau, Mme Sandrine Desforges, M. Jonathan Desroches, Mme Julie Lambert, Mme Anne-Marie Labrecque, Mme Sophie Langlois, Mme Anne Marchand, Mme Marie Mc Andrew, Mme Sylvie Monier, M. Samuel Poitras, M. Philippe Prud'homme, M. Jean Renaud, M. Pierre G. Verge.

ABSENTS : les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les directeurs des écoles affiliées : M. Michel Patry, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Christian Baron, M. François Champagne, M. Philippe Comtois, M. David Décary-Héту, Mme Guylaine Le Dorze, M. Serge Montplaisir ; un chargé de cours : M. Jean Poiré ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; les représentantes étudiantes : Mme Jessica Bérard, M. Antoine Bertrand-Huneault, Mme Andréanne St-Gelais ; une représentante du personnel : Mme France Lebel ; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, M. Daniel Lajeunesse, M. David Lewis, Mme Claude Mailhot, M. Matthew Nowakowski, Mme Annie Sabourin.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Réjean Hébert, Mme Christine Théorêt ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; les représentants du corps professoral : Mme Chantal Bémeur, M. Pierre M. Bourgouin, Mme Josée Dubois, M. Jocelyn Dubuc, M. Carl Gagnon, Mme Thora Martina Herrmann, M. Robert Kasisi, M. Bertrand Lussier, M. Laurence McFalls, Mme Vardit Ravitsky, M. Rémy Sauvé, Mme Isabelle Thomas, M. Stéphane Vachon ; les chargés de cours : M. Frédéric Kantorowski, M. Michaël Séguin, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; un représentant du personnel : M. Nicolas Ghanty ; une représentante des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard ; les observateurs : Mme Claire Benoit, M. Simon Carrier.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nominations récentes**

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

#### ***Faculté de médecine***

Mme France Nolin, coordonnatrice de formation pratique au Département de nutrition de la Faculté de médecine

Trois membres indépendants nommés par le Conseil après consultation du conseil représentant les diplômés de l'Université

Mme Nicole Trudeau

### **Fins de mandat**

Aucune

### **AVIS DE DÉCÈS**

#### **Faculté de médecine**

M. Léon-Maurice Larouche, professeur adjoint de clinique au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine, décédé le 27 mars 2019.

#### **Faculté des arts et des sciences**

M. François-Marc Gagnon, professeur émérite au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 28 mars 2019.

M. Jean-Cléo Godin, professeur émérite et chercheur au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 18 mars 2019.

#### **Faculté des sciences infirmières**

Mme Suzanne Kérouac, doyenne de 1993 à 2000 et professeure émérite à la Faculté des sciences infirmières, décédée le 8 avril 2019.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

AU-0607-1

### **ORDRE DU JOUR**

2019-A0021-0607<sup>e</sup>-480

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2019-A0021-0607<sup>e</sup>-480.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0606<sup>e</sup> séance tenue le 18 mars 2019
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Recommandations au Conseil relatives à la nomination de membres au Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice
  - 7.1. Une personne membre d'office de l'Assemblée universitaire
  - 7.2. Cinq professeurs de carrière élus à l'Assemblée universitaire
  - 7.3. Un professeur provenant des écoles affiliées
  - 7.4. Un chargé de cours
  - 7.5. Deux étudiants
  - 7.6. Un membre du personnel non enseignant non syndiqué
  - 7.7. Un membre du personnel non enseignant syndiqué
  - 7.8. Un membre du personnel enseignant qui n'est pas professeur de carrière ni chargé de cours
8. Budget de fonctionnement 2019-2020

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Transformation des bibliothèques de l'UdeM
10. Orientations relatives à la place des Premiers Peuples dans le cadre de la stratégie d'ensemble sur l'équité, la diversité et l'inclusion
11. Suivi gouvernance éthique de la recherche et conduite responsable
12. Prochaine séance Le 15 avril 2019, à 14 heures
13. Clôture de la séance

AU-0607-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0606<sup>e</sup> SÉANCE  
TENUE LE 18 MARS 2019**

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 5, à la 5<sup>e</sup> ligne avant la fin du dernier paragraphe, le mot « information » est remplacé par « formation ». À la page 8, à la fin de l'avant-dernière phrase du deuxième paragraphe, le passage suivant est ajouté : « et des mandats qui ne débiteront qu'au 1<sup>er</sup> juin ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0606<sup>e</sup> séance tenue le 18 mars 2019, tel que modifié.

AU-0607-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général mentionne qu'un suivi aux questions qui ont été posées lors de la séance précédente concernant les comités d'éthique de la recherche sera donné au point 11 de l'ordre du jour ; et d'autre part, que les modifications des Statuts concernant la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) adoptées par l'Assemblée sont à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de l'Université qui aura lieu le 24 avril 2019.

AU-0607-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général mentionne que les membres ont reçu un courriel du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire les invitant à participer à un appel de candidatures pour les fins de mandat aux divers comités, et leur rappelant qu'ils ont jusqu'à ce mercredi pour y participer.

AU-0607-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0607-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée en mentionnant d'abord la présentation du budget fédéral, qui a eu lieu le 19 mars, et du budget provincial qui a eu lieu le 20 mars. Il note que le budget provincial est sobre en ce qui concerne le financement du réseau des universités du Québec. Le recteur, qui était à Québec pour la présentation du budget provincial, a eu l'occasion de faire des représentations à plusieurs ministres et de discuter avec le premier ministre François Legault qui a reconnu d'emblée qu'il y avait peu de financement pour les universités cette année. Il signale que le BCI a publié un communiqué au sujet de ce budget que le recteur a refusé de signer.

Le lendemain, avec les vice-rectrices Marie-Josée Hébert et Louise Béliveau, le recteur a eu une rencontre avec le Scientifique en chef.

Le même jour, le MÉES a soumis aux établissements universitaires, pour commentaires, sa proposition sur la dérèglementation des droits de scolarité pour les étudiants étrangers, à l'exception des étudiants français et belges. Le recteur rappelle sa position à ce sujet, exposée lors des séances précédentes. Il cite des extraits de sa réponse à la sous-ministre, notamment son désaccord sur le fait que les seuils pour les étudiants québécois sont pour l'ensemble des étudiants inscrits dans un établissement et non par programme, soulignant l'impact sur l'accessibilité pour les étudiants québécois. D'autre part, il a indiqué que les cibles 2021-2022 pour les universités francophones sont irréalistes et sans aucune corrélation avec l'expérience des secteurs dérèglementés depuis 2008 ; et enfin, que cette politique aura pour effet d'induire la création de trois catégories d'établissements universitaires soit : les universités qui ont accès au lucratif marché mondial anglophone, celles des grandes villes capables d'attirer des étudiants francophones mais qui n'ont pas la capacité de payer ce que leurs vis-à-vis

anglophones paient, et celles en région qui ont moins la capacité d'attirer les étudiants étrangers. Le recteur souligne que le 3 avril, à l'Assemblée nationale, le député Gabriel Nadeau Dubois a soulevé plusieurs des arguments évoqués par le recteur. En terminant sur ce sujet, le recteur présente une diapositive provenant du Bureau canadien sur l'éducation internationale sur l'origine des étudiants internationaux au Canada.

Le 25 mars, lors de la séance du Conseil de l'Université, le recteur a donné suite à ce qui avait été convenu lors de la dernière séance de l'Assemblée, en lisant aux membres du Conseil l'extrait du procès-verbal de la 0606<sup>e</sup> séance de l'Assemblée universitaire en lien avec le processus de nomination du recteur ou de la rectrice (AU-0606-6), dans lequel M. Saul demandait au recteur d'informer le Conseil du sujet discuté. Ce qui a amené le chancelier à inviter M. Saul à une rencontre pour discuter de cette question.

Le 3 avril, le magazine *Times Higher Education* a annoncé que l'UdeM se classe 7<sup>e</sup> université au monde pour son engagement en matière de développement durable, en plus d'être la meilleure au Canada selon les objectifs touchant à l'égalité des sexes, à la qualité de l'éducation et aux partenariats. Afin de faire rayonner ce succès et faire mieux connaître l'UdeM, la direction de l'Université a fait publier une publicité dans le *Globe and Mail* à ce sujet. Cette action a suscité des retombées positives : ainsi, deux jours plus tard, à Toronto, lors d'une conférence organisée conjointement par le *Globe and Mail* et l'Université de Montréal sur le thème de l'intelligence artificielle socialement responsable avec Yoshua Bengio, cette publicité a valu à l'UdeM une belle visibilité, surtout de mieux faire connaître l'UdeM, et enfin d'être invité à d'autres événements.

Le recteur mentionne ensuite la rencontre qu'il a eue la semaine dernière avec le ministre des Finances, M. Girard, lors de laquelle le recteur est revenu sur la question du sous-financement des universités en présentant au ministre le document sur l'évolution du budget de fonctionnement des universités au Québec depuis 2012, présenté à une séance précédente de l'Assemblée, et d'autre part, l'évolution des budgets de fonctionnement des universités comparables du U15 pour la même période — ainsi sur 10 ans (depuis 2008), le budget de l'UdeM a progressé de moins de 1 % par année alors que celui de UBC a progressé de plus de 50 % pour la période. Le recteur a plaidé pour que le gouvernement réinjecte dans le réseau 1 milliard \$ sur cinq ans, soit 200 M\$ par année sur cinq ans, ce qui équivaut à une augmentation totalisant 1 % sur 5 ans du budget du gouvernement du Québec, et il demande aux membres de l'Assemblée de relayer ce message dans leur réseau pour faire en sorte qu'il devienne une priorité.

Le recteur termine son rapport en mentionnant la parution ce matin, dans *La Presse Plus*, d'une mise au point du recteur en réponse à un article paru dans *La Presse* il y a 10 jours.

#### AU-0607-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

En l'absence du vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Bouchard informe les membres que le 20 mars dernier, Journée internationale de la Francophonie, s'est tenue au Cabaret Lion d'Or, la grande finale du premier concours d'éloquence : « Délie ta langue ! » permettant aux étudiants et étudiantes de premier cycle de l'UdeM de s'exercer aux arts oratoires. Environ 10 000 \$ de prix ont été octroyés aux étudiants qui ont remporté cette épreuve. Il salue le travail de Mme Monique Cormier, vice-rectrice associée à la langue française et à la Francophonie et directrice du Bureau de valorisation de la langue française et de la Francophonie de l'Université de Montréal, et de son équipe qui ont organisé ce concours.

M. Molotchnikoff souligne que M. Yoshua Bengio, professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la FAS, a reçu de Google le prix A. M. Turing, qui est l'équivalent d'un prix Nobel de l'informatique. Il propose, appuyé par Mme Hébert, que l'Assemblée universitaire fasse une motion de félicitations à ce collègue. À l'unanimité, l'Assemblée universitaire exprime ses félicitations et son appréciation du travail accompli à M. Yoshua Bengio pour la réception du prix A. M. Turing.

M. Saul informe qu'à la suite de l'intervention du recteur au Conseil de l'Université au sujet de processus de nomination du recteur ou de la rectrice, mentionnée par le recteur dans son rapport, le chancelier l'a contacté pour une rencontre qui a eu lieu lundi dernier ; une rencontre positive où les idées se sont rapprochées. Il explique que la discussion a porté sur la question du secret et du vote indicatif, notamment sur l'idée que le concours serait ouvert, mais avec des dérogations pour les personnes qui ne voudraient pas rendre leur candidature publique ; et un vote indicatif avec explication à la communauté universitaire de ce qu'est un vote indicatif, de manière à ce qu'il n'y ait pas de confusion. Il a proposé au chancelier que les deux instances, l'Assemblée universitaire et le Conseil de l'Université, arrivent à un texte consensuel pour amender les Statuts, évoquant, en l'absence d'une telle entente, le risque que la communauté universitaire se dresse contre le processus et le prochain recteur. Pour éviter un tel affrontement, il serait souhaitable de régler cette question rapidement. À cette fin, M. Saul a proposé au chancelier que tous deux se mettent à l'œuvre pour arriver à un texte à soumettre à l'Assemblée universitaire du 13 mai et à soumettre au Conseil, au moment opportun, de son côté. Il dit être en attente de la réponse du chancelier pour aller de l'avant. D'autre part, il informe l'Assemblée qu'actuellement 23 départements de la FAS sur 25 ont voté leur appui à l'Assemblée, donc contre un processus secret, de même que 5 départements hors FAS. On est en attente du nombre final d'assemblées départementales et de facultés non départementalisées qui ont donné leur appui à l'Assemblée, mais on s'attend à ce qu'ils soient moins nombreux étant donné que nombre de ces départements ne se réunissent qu'une fois par année, comme en médecine.

Mme Hébert fait le point sur la question de la politique des chaires de recherche du Canada (CRC) posée par M. Stafford lors de la dernière séance de l'Assemblée. En avril 2018, la direction de la FAS a émis une nouvelle politique facultaire concernant la condition des titulaires de chaires de recherche du Canada (CRC) visant à clarifier les conditions offertes par la Faculté en matière de primes, de contributions aux fonds de recherche et de dégrèvements et à standardiser ces conditions. L'implantation de la politique facultaire a coïncidé avec l'annonce d'un versement additionnel de fonds de recherche par le programme des CRC pour les titulaires de chaire de recherche de niveau 2. Pour certains titulaires de chaire, la transition entre la planification initiale de leur CRC et l'application de cette politique apportait des changements significatifs. La direction a vérifié auprès du Secrétariat des chaires de recherche du Canada si la politique facultaire, incluant l'interprétation actuelle des nouvelles sommes, était conforme et respectait les règles du programme et le guide d'administration des programmes de chaires, le Secrétariat des chaires a confirmé par écrit que c'était le cas. Les éléments visés par la politique de la FAS comme les primes, les contributions aux fonds de recherche et les dégrèvements, sont de juridiction facultaire et sont considérés comme discrétionnaires pour l'établissement et n'affectent pas la portion liée aux fonds de recherche. Donc, les ajustements récents qui ont été appliqués aux titulaires de CRC de niveau 2 sur la portion du montage provenant de la Faculté visent à créer l'équilibre souhaité entre les titulaires, et dans ce contexte, la politique de la FAS apparaît conforme tant pour le Secrétariat des CRC que pour le vice-rectorat à la recherche.

#### AU-0607-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En lien avec l'intervention précédente de Mme Hébert, M. Stafford demande s'il y a une politique institutionnelle autre que celle de la FAS qui couvre les autres facultés. Il évoque une approche différente à l'École Polytechnique.

Mme Hébert indique que la politique universitaire quant à l'utilisation des fonds ou des salaires est que cela doit respecter le cadre et les normes du Secrétariat des CRC. Il y a un élément discrétionnaire qui relève des facultés qui peuvent juger, dans le respect du cadre et des règles, de la façon d'utiliser ces fonds en considération du contexte de la recherche et de l'équité à l'intérieur de la faculté. En ce qui concerne les éléments qui sont distincts ou différents à Polytechnique, ils sont nombreux et ne touchent pas seulement les chaires de recherche du Canada.

M. Schiettekatte présente une question à Mme Hébert au sujet du mécanisme pour l'attribution pour la prochaine vague de chaires, annoncée récemment, qui inclut un comité de pairs qui examine les candidatures et ensuite choisit parmi les candidatures qui sont suffisamment de qualité celles qui permettent d'atteindre l'équilibre en matière de représentation des différentes populations

ciblées. Il souligne qu'à une certaine époque les chaires de niveau 2, notamment, permettaient de recruter des gens qui étaient suffisamment de bon calibre pour obtenir une chaire. Il demande si le nouveau processus pourrait nuire à l'utilisation des chaires comme outils de recrutement.

Mme Hébert indique que l'on retrouve sur le site Web du BRDV le mécanisme pour utiliser les chaires pour le recrutement, tant au niveau des CRC-2 qu'au niveau des CRC-1, selon un processus qui respecte les responsabilités institutionnelles quant à l'excellence scientifique et la représentation des membres des groupes désignés. Elle explique qu'un petit changement a été apporté dans la manière dont le comité de pairs évalue l'étape 1 pour permettre le recrutement de jeunes candidatures qu'il était difficile de recruter en raison d'un des quatre critères du Secrétariat des chaires, soit la supervision d'étudiants des cycles supérieurs. Ainsi, on a changé l'évaluation pour remplacer les notions « succès » et « échec » par un pointage sur 10 pour chacun des quatre critères, de sorte que des résultats 10/10 sur tous les critères, sauf celui de la supervision des étudiants, permettront de compenser les résultats moindres des jeunes candidats en raison de leur manque d'expérience en matière de supervision d'étudiants, et de les amener à passer à la deuxième étape. Cependant, il y a une mention que même s'ils n'ont pas supervisé d'étudiants, ils doivent quand même avoir une stratégie qui explique comment ils vont attirer, superviser et retenir les étudiants aux cycles supérieurs.

En complément, M. Schiettekatte suggère qu'il serait peut-être utile de considérer la méthode du CRSNG, par exemple pour monter d'un cran les nouveaux chercheurs, de manière à ne pas trop défavoriser leur candidature.

M. Molotchnikoff dit avoir constaté depuis de nombreux mois qu'il y a parmi le personnel de bureau et de secrétariat une politique de chaises tournantes qui entraîne beaucoup de rotation de personnel. Il est conscient que cela est conventionné et accepté, cependant il fait remarquer que cela crée beaucoup de problèmes dans les démarches et la vie d'un département, il faut continuellement apprendre à une nouvelle personne qui, lorsqu'elle a été formée, change de poste. Il demande si l'on pourrait amoindrir ces difficultés.

M Charest se dit sensible à cette question qui est une réalité des conventions collectives. On cherche à améliorer le plus possible les pratiques, mais il ne peut pas donner de garantie à ce moment-ci. D'autre part, le contexte du taux d'emploi élevé contribue à la difficulté de combler des postes qui sont vacants, ce qui amène ces rotations qui ne sont pas idéales.

Le recteur précise qu'il ne s'agit pas d'une politique, mais d'une habitude.

AU-0607-7 **RECOMMANDATIONS AU CONSEIL RELATIVES À LA NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DE CONSULTATION EN VUE DE LA NOMINATION DU RECTEUR OU DE LA RECTRICE**

2019-A0021-0607<sup>e</sup>-481, 482

Le secrétaire général rappelle qu'en vertu de l'article 25.01 des Statuts, treize des dix-sept membres au Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice doivent être recommandés au Conseil de l'Université par l'Assemblée. Les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire (2019-A0021-0607<sup>e</sup>-481) à la suite de l'appel de candidatures tenu récemment, les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats (2019-A0021-0607<sup>e</sup>-482).

AU-0607-7.1 **UNE PERSONNE MEMBRE D'OFFICE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la nomination de **Mme Francine Ducharme**, doyenne de la Faculté des sciences infirmières, comme membre d'office de l'Assemblée universitaire

au Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, et ce, pour la durée des travaux du comité.

#### AU-0607-7.2 CINQ PROFESSEURS DE CARRIÈRE ÉLUS À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Le secrétaire général indique qu'étant donné que le nombre de candidats (9) pour les postes réservés aux professeurs de carrière élus à l'Assemblée universitaire excède la capacité du système électronique de votation, limité à cinq candidatures, les quatre premiers scrutins seront faits par bulletins papier et l'élection du cinquième membre se fera par voie électronique.

Aux fins de la tenue du scrutin, à la suggestion du secrétaire général, l'Assemblée, à l'unanimité, convient de la désignation de deux scrutateurs, soit Mme Karine Tousignant et M. Pierre Jalbert, du Secrétariat général.

L'Assemblée procède au premier scrutin et élit M. Jacques Bélair (20 votes en sa faveur sur 68 voix exprimées).

L'Assemblée procède au deuxième scrutin et élit Mme Chantal Bémeur (16 votes en sa faveur sur 67 voix exprimées).

L'Assemblée procède au troisième scrutin et élit M. Jean-François Masson (25 votes en sa faveur sur 67 voix exprimées).

L'Assemblée procède au quatrième scrutin et élit Mme Tiiu Poldma (22 votes en sa faveur sur 67 voix exprimées).

L'Assemblée procède au cinquième scrutin et élit Mme Elvire Vaucher (34 votes en sa faveur sur 64 voix exprimées).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la nomination comme membres professeurs de carrières élus à l'Assemblée universitaire au Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, et ce, pour la durée des travaux du comité :

- **M. Jacques Bélair**, professeur titulaire au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences ;
- **Mme Chantal Bémeur**, professeure agrégée au Département de nutrition de la Faculté de médecine ;
- **M. Jean-François Masson**, professeur titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences ;
- **Mme Tiiu Poldma**, professeure titulaire à l'École de design de la Faculté de l'aménagement
- **Mme Elvire Vaucher**, professeure titulaire à l'École d'optométrie.

#### AU-0607-7.3 UN PROFESSEUR PROVENANT DES ÉCOLES AFFILIÉES

Deux personnes sont mises en candidature. L'Assemblée procède au scrutin et élit M. Pierre Baptiste (par 38 voix en sa faveur sur 68 voix exprimées).



Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la nomination de **M. Pierre Baptiste**, professeur titulaire de Département de mathématiques et génie industriel à l'École Polytechnique, comme membre professeur provenant des écoles affiliées au Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, et ce, pour la durée des travaux du comité.

#### AU-0607-7.4 UN CHARGÉ DE COURS

Deux personnes sont mises en candidature. Mme Françoise Guay annonce qu'elle se désiste en faveur de son collègue, M. David Lewis. M. David Lewis est déclaré élu.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la nomination de **M. David Lewis**, chargé de cours au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, comme membre chargé de cours au Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, et ce, pour la durée des travaux du comité.

#### AU-0607-7.5 DEUX ÉTUDIANTS

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la nomination comme membres étudiants au Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, et ce, pour la durée des travaux du comité :

- **Mme Andréanne St-Gelais**, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente ;
- **Mme Stéfanie Tougas**, étudiante aux cycles supérieurs à la Faculté de droit.

#### AU-0607-7.6 UN MEMBRE DU PERSONNEL NON ENSEIGNANT NON SYNDIQUÉ

Quatre personnes sont mises en candidature. L'Assemblée procède au scrutin et élit Mme Michèle Glémaud (par 25 votes en sa faveur sur 66 voix exprimées).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la nomination de **Mme Michèle Glémaud**, directrice générale du Service de l'admission et du recrutement, comme membre du personnel non enseignant non syndiqué au Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, et ce, pour la durée des travaux du comité.

#### AU-0607-7.7 UN MEMBRE DU PERSONNEL NON ENSEIGNANT SYNDIQUÉ

Deux personnes sont mises en candidature. L'Assemblée procède au scrutin et élit Mme France Nadeau (par 45 votes en sa faveur sur 66 voix exprimées).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la nomination de **Mme France Nadeau**, bibliothécaire à la Direction des bibliothèques, comme membre du personnel non enseignant syndiqué au Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, et ce, pour la durée des travaux du comité.

AU-0607-7.8 UN MEMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT QUI N'EST PAS PROFESSEUR DE CARRIÈRE NI CHARGÉ DE COURS

Cinq personnes sont mises en candidature. L'Assemblée procède au scrutin et élit M. Thomas Mulcair (par 28 votes en sa faveur sur 69 voix exprimées).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la nomination de **M. Thomas Mulcair**, professeur invité au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, comme membre du personnel enseignant qui n'est pas professeur de carrière ni chargé de cours au Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, et ce, pour la durée des travaux du comité.

AU-0607-8 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019-2020

2019-A0021-0607<sup>e</sup>-483, 483.1, 484 et 485

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente le rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU) sur le budget de fonctionnement 2019-2020 à l'aide d'une présentation électronique (document 2019-A0021-0607<sup>e</sup>-483.1). Préalablement à la séance, les membres ont reçu le budget de fonctionnement 2019-2020 (document 2019-A0021-0607<sup>e</sup>-483), les principales hypothèses budgétaires (document 2019-A0021-0607<sup>e</sup>-484) et le sommaire de revenus et des dépenses (document 2019-A0021-0607<sup>e</sup>-485). M. Filteau mentionne la présence de M. Philippe Prudhomme, directeur du budget et de la planification, qui pourra répondre à des questions au besoin.

À titre de membre du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU) et en l'absence du président du Comité, Mme Marien fait brièvement rapport de la réunion du CBAU tenue le 11 avril dernier. Les membres ont examiné les principales hypothèses du budget, présentées par le directeur du budget, M. Prudhomme, et ont reçu réponses à toutes leurs questions.

M. Saul observe qu'un déficit accumulé d'environ 150 M\$ revient année après année et que l'on tient pour acquis qu'il faut absolument le réduire, ce qui a pour effet de pressurer davantage l'Université, alors que l'Université continue de fonctionner malgré ce déficit. Il demande quel serait l'impact de ne pas chercher à réduire le déficit et si cette idée pourrait être envisagée.

M. Filteau rappelle d'abord qu'il y a peu de temps le déficit était de 165 M\$ puis souligne que la somme de 4 M\$, prévue pour 2019-2020 pour réduire le déficit, sur un budget de 828 M\$, est peu pour changer la donne. Il rappelle également l'engagement pris par l'Université de rembourser la moitié de son déficit à partir de 2011-2012 sur une période de 20 ans, soulignant que les universités ont l'obligation légale de ne pas faire de déficit. Il évoque que l'Université bénéficie depuis plusieurs années des bas taux d'intérêt, mais qu'une hausse aurait pour effet de réduire la marge de manœuvre de l'Université, par exemple une augmentation modérée de 2 % du taux d'intérêt équivaldrait, selon le budget actuel, à 3 M\$ de plus par année en intérêt à rembourser, donc en moins pour le fonctionnement de l'Université. Pour ces raisons, la dette doit être remboursée afin de ne pas mettre l'Université dans une situation qui pourrait compromettre sa capacité de fonctionnement dans les années à venir.

D'ailleurs, comme gestionnaire responsable, le Conseil de l'Université, qui adopte le budget, n'accepterait pas de suspendre le remboursement de la dette. Par ailleurs, M. Filteau ajoute que les quatre universités au Québec les plus endettées, dont l'UdeM, sont les universités les plus actives en recherche, et que leur endettement vient du fait qu'elles ne sont pas adéquatement financées compte tenu de leurs activités de recherche. Dans ce contexte, l'intention de la direction est de rembourser la moitié de sa dette sur 20 ans et de demander au gouvernement d'absorber l'autre moitié.

Le recteur abonde dans le sens de M. Filteau et ajoute que depuis qu'il est recteur, l'Université a payé 50 M\$ en intérêts sur sa dette accumulée, plutôt que de servir à autre chose d'utile. Deuxièmement, le gouvernement fait pression sur l'Université en lui rappelant que d'autres établissements ont des surplus. Troisièmement, l'époque où l'État providence accumulait des dettes et pelletait les déficits par en avant est révolue, particulièrement au Québec. Enfin, le Conseil de l'Université n'accepterait pas de suspendre le remboursement de la dette. En conséquence, le recteur estime raisonnable de rembourser la moitié de la dette pendant 20 ans et de demander au gouvernement d'absorber l'autre moitié compte tenu de ses activités de recherche.

En réponse à M. Schiettekatte, M. Filteau confirme que la légère baisse des frais indirects est due aux aléas des montants des subventions.

M. Schiettekatte s'informe au sujet des sommes allouées à la formation des étudiants au doctorat selon les secteurs, suivant le nouveau CAFF. Il lui paraît qu'il soit plus cher de former un étudiant dans le secteur des sciences, par exemple en chimie ou dans le secteur de la santé, qu'un étudiant en histoire. Il demande si l'intention est de continuer à répartir les sommes comme à l'habitude ou si il y aura une répartition en fonction du CAFF.

M. Filteau explique que le CAFF est une grille de financement du MÉES que l'Université applique avec certains ajustements, au final 70 % du financement généré par nouvel étudiant admis au doctorat à l'Université est transféré aux facultés. D'autre part, il faut distinguer le financement de la partie prestation de l'enseignement, soit la relation professeur-étudiant, qui est équivalent dans toutes les disciplines, des laboratoires et infrastructures de recherche qui sont financés par les subventions de recherche. En bref, l'ajustement du financement est fait en fonction de la grille et est transféré aux facultés qui font leurs choix et font la distribution en fonction d'une péréquation interne.

M. Schiettekatte observe que des montants sont attribués au réseau des diplômés et des donateurs, dont il aurait imaginé qu'ils auraient été imputés au fonds de dotation plutôt qu'au budget de fonctionnement. Il demande comment le fonds de dotation contribue au fonds de fonctionnement.

M. Filteau précise d'abord que les donateurs ne sont pas favorables à payer pour la gestion, ils préfèrent que leurs dons soient attribués à des projets, des chaires, etc. En matière de financement pour la philanthropie, l'Université reçoit des fonds de certaines sources, par exemple du MÉES (1 M\$), du ministère des Finances par l'entremise de Placement universités, et certaines sommes prises sur des donations non assignées qui servent parfois au fonds de fonctionnement, mais cela ne couvre pas l'entièreté des coûts, le reste est absorbé par le budget de fonctionnement. Pour ce qui est du volet « diplômés », soit l'interaction avec notre réseau de diplômés, pour lequel il y avait un effort majeur à faire en comparaison avec les autres universités, le financement provient du fonds de fonctionnement.

Enfin, concernant les bourses d'exonération, M. Schiettekatte demande si un mécanisme est prévu permettre aux chercheurs de savoir rapidement s'ils peuvent bénéficier d'une bourse pour un candidat.

M. Filteau explique que ce mécanisme relève des facultés. Les bourses ont été attribuées aux facultés qui font leurs choix. Une soixantaine de bourses au total pour des candidats au doctorat sont disponibles à partir de l'investissement additionnel de cette année.

M. Molotchnikoff demande si l'Université McGill a une dette.

M. Filteau confirme que oui, mais qu'elle dispose par ailleurs d'un important fonds de dotation.

Le recteur ajoute qu'elle fait partie des quatre universités les plus endettées au Québec.

M. Molotchnikoff demande s'il est prévu que les unités en location seront rapatriées dans les espaces libérés par le déménagement des unités des sciences au Campus MIL, et combien d'économies seront réalisées.

Sans donner de chiffres précis, M. Filteau confirme que oui. Un premier projet de réaffectation des unités localisées sur l'avenue du Parc débutera en 2019 pour se terminer au plus tard en 2023, une présentation sera faite à l'Assemblée à ce sujet l'automne prochain. Ces économies serviront à financer des travaux, pour la portion qui ne sera pas financée par le Ministère, pour réaffecter et réaménager des espaces dans nos pavillons.

En tant que représentant des diplômés, M. Simonet se dit satisfait du montant de 1 M\$ attribué au réseau des diplômés. Il demande s'il s'agit d'un coup d'épée dans l'eau ou d'une première étape dans un effort continu, considérant le rattrapage à faire par rapport à d'autres universités montréalaises, notamment.

M. Filteau indique que cela s'inscrit dans un plan pour le réseau des diplômés, développé par le vice-rectorat aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, qui est à sa troisième année d'investissement.

Le vice-recteur Raymond Lalande confirme qu'il s'agit d'un investissement continu depuis trois ans, le budget d'opération passant d'un rapport de financement diplômé-philanthropie 0,8, à plus de 1% aujourd'hui du budget total de fonctionnement, de sorte que l'on se situe dans la bonne moyenne des universités québécoises, donc un rattrapage a été fait par rapport aux autres universités québécoises. En réponse à une question précédente de M. Schiettekatte, il précise que la norme en philanthropie dans le monde universitaire est qu'il n'y a pas de frais administratifs retenus sur les dons. Les organismes qui surveillent les opérations en philanthropie dans le milieu universitaire surveillent cet aspect et assument que les directions universitaires se chargent des frais d'opérations en philanthropie. Il ajoute que, bon an mal an, chaque dollar investi en diplômés et donateurs rapporte à l'Université de Montréal 6 \$ à 6,50 \$ en termes de revenus philanthropiques, ce qui place l'UdeM dans la bonne moyenne nord-américaine.

Le recteur remercie M. Filteau, M. Philippe Prudhomme et les équipes facultaires et de services qui ensemble contribuent à confectionner le budget. D'autre part, il réitère que le réseau des universités québécoises devrait avoir un budget de plus de 1 milliard de dollars sur cinq ans, soit 200 M\$ de plus par année, ce qui laisserait tout de même l'Université loin de UBC qui est une université de volume comparable à l'UdeM. Il invite les membres de l'Assemblée à relayer ce message dans leur réseau afin qu'il soit entendu des décideurs.

La présidente des délibérations signale qu'il est 16 h 50 et qu'il reste encore trois autres points à traiter en *Affaires soumises pour études*.

Le recteur, soulignant la présence de personnes invitées à venir présenter les orientations relatives à la place des Premiers Peuples dans le cadre de la stratégie sur l'équité la diversité et l'inclusion, demande à l'Assemblée si elle accepterait de déroger à l'ordre du jour pour passer immédiatement au point 10, pour une courte présentation de 10 minutes. Ce faisant, les autres points à l'ordre du jour seront reportés à la prochaine séance. L'Assemblée consent.

AU-0607-9 **TRANSFORMATION DES BIBLIOTHÈQUES DE L'UDEM**

Le point est reporté à la prochaine séance.

**ORIENTATIONS RELATIVES À LA PLACE DES PREMIERS PEUPLES  
DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'ENSEMBLE SUR L'ÉQUITÉ,  
LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION**

2019-A0021-0607<sup>e</sup>-486

À l'invitation du recteur, Mme Marie Mc Andrew, conseillère spéciale du recteur en équité, diversité et inclusion (EDI), présente brièvement son mandat et annonce qu'elle présentera un énoncé d'orientation et un plan d'action en EDI de l'UdeM, lors de la séance de l'Assemblée du 13 mai prochain. La présentation d'aujourd'hui porte sur l'initiative *Place aux Premiers Peuples*, au départ un projet de recherche collaborative piloté par Mme Anne Marchand, qui avait pris de l'avance autour des relations de l'UdeM avec les Premiers Peuples et qui s'inscrit maintenant dans le chantier plus large de l'équité, de la diversité et de l'inclusion à l'Université de Montréal. Elle rappelle que la relation avec les Autochtones est une priorité de la Commission de vérité et réconciliation avec les Premiers Peuples, envers laquelle l'UdeM, comme université citoyenne, est engagée. Le plan d'action EDI-Autochtones sera arrimé au plan d'action global EDI.

Mme Anne Marchand, vice-rectrice associée à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, présente l'initiative *Place aux Premiers Peuples*, consignée au document 2019-A-0021-0607<sup>e</sup>-486. Elle s'attarde notamment sur le travail de réflexion issu de la Table de concertation paritaire allochtone/autochtone qui a permis de dégager quatre valeurs, cinq grandes orientations et six champs d'action à la base du plan d'action EDI-Autochtone prévu pour l'hiver 2020, qui sera arrimé au plan d'action EDI global de l'Université.

Mme Guay observe que le plan EDI-Autochtones est différent du plan EDI global, dans le sens qu'il ne vise pas à assurer une parité au sein de la communauté universitaire.

Mme Mc Andrew explique que l'on n'est pas dans une logique de représentativité du fait que la population autochtone est très petite, par exemple en matière d'emploi, il n'y a pas de cible pour les autochtones parce que les programmes d'accès à l'égalité sont basés sur la disponibilité de gens qui correspondent aux critères des postes. Par contre en recherche il y a un objectif d'une chaire, qui est modeste, mais réaliste si l'on considère qu'il n'y a au Québec que 1,5 % à 2 % de la population qui se déclare Autochtones. Ceci dit, les champs d'action mentionnés par Mme Marchand ne sont pas si différents pour les autochtones, même si la problématique et surtout les exigences en termes d'emploi ne sont pas les mêmes en vertu des programmes gouvernementaux. On est dans une logique de recrutement, c'est-à-dire que les actions qui sont initiées vont favoriser l'accroissement dans le temps des membres des communautés autochtones.

M. Allali demande quelle a été la collaboration du Cercle Ok8Api et des gens du Salon Uatik dans le développement de ce plan.

Mme Marchand indique qu'ils ont été impliqués surtout dans la première étape, avec le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, autour de l'expérience de l'accueil des étudiants autochtones. Diverses questions ont été documentées à ce sujet et un rapport sera produit sous peu. Ce travail se poursuit par la Table de concertation paritaire allochtone/autochtone qui a suggéré d'autres idées et mesures, lesquelles seront consignées dans le plan d'action. Elle ajoute que le site Web dédié aux cultures autochtones à l'UdeM comportera un espace pour accueillir les idées et les suggestions des membres de la communauté universitaire ainsi que des membres externes.

Mme Mc Andrew ajoute qu'il s'agit d'un exemple qui illustre le volet concertation de son mandat : deux vice-rectorats avaient travaillé en parallèle sur des aspects de la question dans le cadre de la recherche, et maintenant l'objectif est de mettre ensemble ces deux initiatives autour de la préparation du plan d'action. C'est aussi l'intérêt du nouveau site Web où les deux initiatives se rencontrent. De plus, des étudiants seront nommés sur le nouveau comité.

Rappelant que l'ancien premier ministre du Canada, Stephen Harper, et l'actuel premier ministre Justin Trudeau, avaient demandé la contribution des universités en ce qui concerne la question

des Autochtones, le recteur souligne qu'il y a une opportunité pour l'UdeM de contribuer à cette importante question.

AU-0607-11 **SUIVI GOUVERNANCE ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE ET CONDUITE RESPONSABLE**

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0607-12 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 13 mai 2019, à 9 h 30.

AU-0607-13 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 17 h 10.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 13 mai 2019, délibération AU-0608-2

## Fin de mandat et bref bilan

Le 13 mai 2019

Cher-e membre de l'AU,

Le moment est venu de tirer ma révérence et de vous dire au revoir. J'en suis à la dernière séance de mon mandat de membre élu à l'Assemblée universitaire.

J'ai fait partie de l'Assemblée universitaire pendant 16 des 17 dernières années (2002-2010, 2011-2019).

L'Assemblée universitaire est le forum le plus représentatif de l'ensemble de l'Université de Montréal. C'est là où l'on prend véritablement connaissance de notre université.

Pour ma part, je tiens à témoigner que l'Assemblée universitaire est l'instance modèle de l'Université de Montréal: éclairante, de haute tenue et respectueuse des droits de ses membres. La personne qui parle est écoutée attentivement. Il y a des désaccords, comme cela est normal, mais pas d'animosités.

Tournant la page, je relève des réalisations de l'Assemblée universitaire qui m'ont donné le plus de satisfaction. D'abord la résolution du 5 décembre 2016 qui établit que les assemblées départementales ou facultaires doivent avoir voté leur accord avant toute restructuration. C'est une garantie que la mesure est bel et bien voulue par les unités concernées.

Ensuite et surtout, la formation du CEPTI et le processus de révision de la Charte et des Statuts de 2016 à 2018 consacrent le rôle incontournable de l'Assemblée universitaire. Les réalisations sont capitales:

1. l'Assemblée universitaire a d'authentiques prérogatives et de réels pouvoirs car aucun amendement n'est possible sans son accord;
2. le pouvoir fondamental de l'Assemblée universitaire d'orienter l'université est confirmé dans la Charte;
3. l'exercice a été une démonstration de la collégialité en pratique;
4. grâce au CEPTI et à l'Assemblée universitaire, le fonctionnement de l'université et les relations de travail sont désormais des domaines distincts; la cohabitation des deux dans la Charte et les Statuts avait été source d'empiétements et de conflits récurrents; ainsi, la discipline des enseignants, sujet relatif aux conditions de travail, passe de la Charte aux conventions collectives, issues des interactions entre l'employeur et les syndicats concernés; c'est un gain pour l'université et pour les syndicats; le CEPTI et l'Assemblée universitaire peuvent à juste titre s'honorer de cette avancée historique;
5. grâce au CEPTI et à l'Assemblée universitaire, la Charte reconnaît aux professeurs élus la moitié des sièges à l'Assemblée universitaire, tout en admettant à l'AU des diplômés, plus de chargés de cours, plus d'étudiants et plus de représentants du personnel;

6. au CEPTI et à l'Assemblée universitaire, l'exercice de la révision de la Charte et des Statuts a montré que les diverses composantes de la communauté universitaire pouvaient travailler de concert en ayant en vue l'intérêt général; le CEPTI a été une expérience utile pour l'Assemblée universitaire et mémorable pour tous ses membres.

Dernière pensée. J'ai toujours œuvré pour l'Assemblée universitaire. J'ai lutté contre toute tentative de l'ignorer, de la bafouer ou de lui amputer des droits et des pouvoirs car cela constitue du mépris pour la communauté universitaire et pour la collégialité. L'Assemblée universitaire rend service à l'université en veillant à conserver l'intégralité de ses pouvoirs. Le passé et le présent nous apprennent qu'il faut faire preuve de la plus grande vigilance en la matière. L'Assemblée universitaire doit exercer pleinement toutes ses prérogatives et ne jamais les céder ou les laisser dépérir. « *Use them or lose them* », disent nos voisins du Sud.

Bon été à toutes et à tous,

Samir Saul